

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 22 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le jeudi 9 avril 2026

OBJET : DELIBERATION N°28 - Renouvellement des modalités d'attribution de véhicules de service, avec remisage à domicile et attribution d'un véhicule de fonction au Directeur général de services pour 2026

M. Ladislas POLSKI
Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Didier DAVID
Mme Emmanuelle FERNANDEZ
M. Jean-Paul GENIEYS
Mme Marie-Pierre PARINI
M. Christophe CERVI
Mme Chantal CARRIE
M. Thomas KLEMM
Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD
M. Jacques BISCH
M. Charlie FERRERO
Mme Annabel BECCATINI-GESREL
Mme Fabienne BERMOND
Mme Nathalie ROUX
M. Sami BADER
Mme Sophie BOURNOT
Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA
M. Rudy ACCOSSATO
Mme Sabrina MISSUD-GUILLET
M. Nicolas RIVOALLAN
M. Fabien BONNAFOUX
Mme Lydia PEREZ
Mme Lina BEN HAMIDA
Mme Isabelle MARTELLO
M. Eric ROLIN
Mme Oriana BIRELLI

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Noëlle DYOT-GERARDIN représentée par M. Didier DAVID
M. Alex FERRERO représenté par M. Thomas KLEMM
M. Gilles UGOLINI représenté par Annabel BECCATINI-GESREL
M. Tony MARRAFFA représenté par Mme Marie-Pierre PARINI
M. Didier RAZAFINDRALAMBO représenté par Mme Isabelle Martello
Mme Angéla GALIERA représentée par M. ROLIN

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : Mme Lina Ben Hamida

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 006-210601498-20260428-DEL28_MODATTRI-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2026

N° 28

Rapporteur : Mme Fabienne Bermond, Conseillère municipale déléguée au personnel

Direction : Direction des Ressources

Objet : Renouvellement des modalités d'attribution de véhicules de service, avec remisage à domicile et attribution d'un véhicule de fonction au Directeur général de services pour 2026

Domaine 4 – Fonction publique – 4.1-Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée par la loi n°87-529 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes,

VU la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

VU la circulaire n° 200509433 du 1^{er} juin 2007 du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi relative aux avantages en nature et au régime social et fiscal,

VU la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2021 portant attribution d'un véhicule de fonction au Directeur général des services,

Considérant que l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité autorise l'attribution d'un véhicule de fonction, par nécessité absolue de service, aux agents occupant notamment l'emploi fonctionnel de Directeur général des services d'une commune de plus de 5000 habitants,

Considérant que cette mise à disposition constitue un avantage en nature soumis à cotisations et à déclaration,

Considérant que cet avantage en nature peut être évalué forfaitairement,

Considérant que cette attribution fait l'objet d'une délibération annuelle,

Considérant que pour répondre aux besoins de déplacement, certains agents de la commune et Monsieur le Maire disposeront de véhicules de service dans le cadre de l'exercice de leurs missions, avec remisage à domicile,

Considérant que pour les autres véhicules utilisés dans le cadre du service, mais sans remisage à domicile, ceux-ci pourront être conservés par les agents durant la pause méridienne,

Considérant que les véhicules de service mis à disposition sont destinés aux seuls besoins du service et ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Attribue** pour l'année 2026, un véhicule de fonction, pour nécessité absolue de service au Directeur général des services et fixe l'avantage résultant de l'usage sur la base d'un forfait annuel de 40 % du coût global annuel,
- **Autorise** la mise à disposition des véhicules, avec remisage à domicile pour l'année 2026 et fixe la liste des mandats, fonctions et missions ouvrant droit à la possibilité de remisage à domicile comme suit :
 - Le Maire,
 - La Cheffe de service de la police municipale,
 - Le Chef du centre technique municipal,
 - L'agent en charge de la fermeture du cimetière de Laghet,
 - L'astreinte tournante du centre technique municipal.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Lina BEN HAMIDA,

Ladislav POLSKI,

Secrétaire de séance

Maire de La Trinité



Vote du Conseil : Pour : 28

Contre : 0

Abstention :

Mesdames Isabelle MARTELLO, Oriana BIRELLI et monsieur Eric ROLIN ne prennent pas part au vote